COMITE DE QUARTIER
SAINT-MICHEL
95, Grande rue Saint-Michel - 31400 Toulouse - http://cqsaintmichel.canalblog.com
cqsm@hotmail.fr - tel. 05 82 75 09 15 ou 05 61 53 24 71

Compte rendu du débat public, vendredi 27 mai 2011, 20h30 -22h
à la Maison des Associations (81 rue Saint –Roch) à Toulouse

sur L'EX-PRISON SAINT-MICHEL :
« Quel avenir pour ce patrimoine et lieu de mémoire ? »

Participants au débat

Plus de 80 personnes ont participé à ce débat et dialogué avec les invités **Vincentella de Comarmond** (adjointe au maire de Toulouse en charge de la culture), **Richard Edwards** (concepteur de projets culturels et programmiste qui, à la demande de l'ancien maire Philippe Douste-Blazy, avait conçu avec son cabinet Atlante un projet d'équipement culturel d'envergure internationale à l'emplacement de la prison), **Odile Foucaud** (maître de conférences en histoire de l'art à l'Université Paul Valéry de Montpellier et auteur notamment d'une thèse sur Jacques-Jean Esquié[1], l'architecte de la prison) et **Angèle Bettini** (résistante arrêtée en 1940 et enfermée à la prison Saint-Michel).

Etaient présents également Monique Attia-Delattre (présidente de l'Association des fils et filles tués de la Haute-Garonne), Henri Basso (président de la section toulousaine l'Association nationale des anciens combattants volontaires garibaldiens résistants en France, qui fait partie de l'UFAC), Jean-Marc Barès (adjoint au maire et chargé du secteur 5), Philippe Goirand (conseiller municipal et élu du quartier 5.3), Jean-Luc Moudenc (conseiller municipal et ancien maire de Toulouse)... Plusieurs élus et personnalités avaient souhaité être présents et se sont excusés de leur absence.

Pourquoi ce débat proposé par le comité de quartier Saint-Michel ?

Guillaume Drijard, président du Comité de quartier Saint-Michel, après avoir présenté brièvement le comité de quartier[2], ses activités et objectifs, a évoqué en quelques mots l'histoire de la prison. Elle a fonctionné comme maison d'arrêt pendant 131 ans, de 1872 à 2003, quand les détenus ont été transférés dans la nouvelle maison d'arrêt à Seysses, et elle a accueilli jusqu'en 2009 les détenus en semi-liberté. Elle est vide désormais de tout occupant.

Il a rappelé ensuite les évènements qui, depuis cette date, se sont succédés et ont motivé l'action du comité de quartier, de plus en plus inquiet quant au sort de ce lieu emblématique du quartier et de la ville. En effet, alors que tout un chacun pensait que ce bâtiment était protégé et destiné à devenir un centre culturel, on apprenait courant 2010 que le

[1] Cf. Odile Foucaud, *Jacques-Jean Esquié, architecte de fonction toulousain, 1817 -1884*, catalogue d'exposition, Toulouse, musée Paul Dupuy, 4 mars - 31 mai 1992, 112 pp.
[2] Le Comité de quartier Saint-Michel est une association loi 1901, fondée en 1977, d'habitants bénévoles qui cherche à améliorer la qualité de vie de ce quartier toulousain.

95, Grande rue Saint-Michel - 31400 Toulouse - http://cqsaintmichel.canalblog.com
cqsm@hotmail.fr - tel. 05 82 75 09 15 ou 05 61 53 24 71

Ministère de la justice avait demandé à France Domaine de faire une estimation de la valeur constructible du terrain nu après démolition.

Le comité de quartier a engagé dès lors une action de grande ampleur afin de mobiliser non seulement les habitants du quartier mais au-delà toute la population toulousaine pour que ce lieu de mémoire et patrimoine soit protégé aux Monuments historiques et réhabilité en équipement public. Les toulousains ont répondu en masse et spontanément, ce qui démontre leur attachement à ce lieu : une pétition a recueilli près de 15 000 signatures, des personnalités nationales sont intervenues, des rassemblements ont eu lieu devant l'ex-prison autour de laquelle a été formée une chaîne humaine...

Cette mobilisation a conforté l'action du comité de quartier et porté ses fruits. Le Conseil municipal de Toulouse a décidé à l'unanimité l'achat de l'ex-prison pour en faire un équipement public, tout en précisant toutefois que cette transaction ne pourrait se faire qu'à un *« prix raisonnable »*. En février dernier, le préfet de région Dominique Bur a inscrit aux monuments historiques l'entrée de l'ex-prison : castelet, cour d'honneur dite des fusillés et bâtiments qui la bordent. Dans un courrier du 20 avril, il s'est engagé à ce que la demande de protection par le comité de quartier (bâtiments d'origine = entrée + rotonde et ses 5 branches) soit examinée lors d'une prochaine réunion par la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS)[3]. De son côté, la municipalité a mis sur pied un comité de pilotage (dont le comité de quartier est partie prenante) et engagé la discussion avec le nouveau préfet Henri-Michel Comet.

Il convient donc aujourd'hui de faire un point d'étape afin de réfléchir sur ce que pourrait être l'avenir de ce lieu et d'en mesurer les enjeux : enjeux mémoriels liés aux événements durant la dernière guerre mondiale ainsi qu'au vécu des anciens détenus de droit commun et des riverains confrontés aux parloirs sauvages, enjeux patrimoniaux avec un ensemble monumental d'un intérêt architectural national, enjeux urbains pour le quartier qui manque d'une centralité en ce coeur de quartier et d'équipements de proximité. Sur ce dernier point, l'acquisition récente par la municipalité de la chapelle des Lazaristes pour qu'elle devienne une salle de quartier est une première étape.

Questions abordées lors du débat

Le débat, mené sous forme de discussion libre s'est prolongé au-delà de l'horaire fixé avec l'assentiment des participants et a été très animé, un peu vif parfois mais toujours d'une grande tenue. Une vingtaine de personnes sont intervenues, en dehors bien sûr des invités qui ont échangé avec le public.

Richard Edwards a remercié le comité de quartier pour son invitation et dit tout le plaisir qu'il éprouvait à revenir à Toulouse qu'il avait quitté en 2006, une fois son travail

[3] Lors de sa dernière réunion le 28 janvier 2010, la CRPS n'avait été autorisée à délibérer que sur la protection de l'entrée de l'ex-prison Saint-Michel, qu'elle souhaitait pourtant protéger dans son ensemble.

terminé. Il s'est dit très honoré d'être invité en tant que professionnel pour évoquer publiquement et pour la première fois son projet. Il a bien précisé que la Ville de Toulouse était propriétaire de son travail et lui avait permis de s'exprimer librement. Il a ensuite tenu à rappeler que son travail durant presque trois ans se trouve rassemblé dans un rapport[4] détaillé comprenant à la fois l'historique de la prison Saint-Michel, une analyse du faubourg Saint-Michel et des besoins de proximité, les données techniques relatives aux bâtiments et terrains qui constituent la prison, et enfin son projet de réhabilitation. Richards Edwards a souligné que son projet « L'artiste et l'ingénieur » sur l'étoile (rotonde et ses branches) est *« volatile »*, tandis que ses propositions d'aménagement du reste du site[5] lui semblent encore perspicaces aujourd'hui et pourraient servir de base de travail pour l'élaboration d'un nouveau projet.

Plusieurs points ont été abordés au cours du débat. **Tous les intervenants ont été unanimes à demander la préservation du lieu de mémoire**. Angèle Bettini, enfermée à la prison Saint-Michel alors qu'elle n'avait que 18 ans, a fait part des liens affectifs qui l'unissent toujours à ce lieu où pourtant elle a souffert. Elle a évoqué avec émotion le souvenir de ceux qui ont été arrêtés avec elle et la figure de Marcel Langer guillotiné dans cette enceinte. Ce sont des sentiments analogues qu'éprouvent d'autres personnes présentes dans la salle qui ont perdu des proches emprisonnés à la prison Saint-Michel.

Interpellée assez vivement par Monique Delattre-Attia sur la position adoptée par la municipalité par rapport à l'offre du préfet de céder l'entrée inscrite à l'euro symbolique à la Ville de Toulouse, Vincentella de Comarmond a fait une mise au point. En particulier, elle a annoncé que le maire venait de répondre positivement à cette offre et lu le courrier que le maire venait d'adresser au nouveau préfet de région, pour accepter l'entrée inscrite à l'euro symbolique. Cette annonce a été accueillie avec beaucoup de satisfaction par l'assistance, cette hypothèque étant ainsi levée, dans l'attente des négociations sur le reste du bâtiment.

Au nom des associations de résistants, Henri Basso s'est félicité que le castelet avec la cour d'honneur et le poteau d'exécution aient été protégés et que la Ville ait accepté son acquisition, mais il estime qu'une protection identique doit être étendue à l'étoile qui est aussi, au même titre que l'entrée, un lieu de mémoire pour les associations de résistants. Vincentella de Comarmond s'est félicitée elle aussi de la récente annonce par le comité de quartier de la décision du préfet régional de soumettre l'étoile à l'examen de la CRPS et elle a annoncé que le comité de pilotage municipal pour le projet de réaménagement de l'ex-prison tiendra sa première réunion le 8 juin prochain. Il décidera du lancement d'une concertation publique avec la population pour écouter toutes les propositions concernant ce site.

---

[4] Atlante, « La prison Saint-Michel. L'Artiste et L'Ingénieur », projet (mai-décembre 2003) Mairie de Toulouse, 140 pp. ; Atlante, « L'Artiste et L'Ingénieur & L'Etoile Saint-Michel », étude de mise en oeuvre (juin 2005-février 2006) Mairie de Toulouse : la mission (85 pp.) et le projet (144 pp.)

[5] Création d'une esplanade publique de la Grande rue Saint-Michel à l'étoile et de jardins autour de l'étoile, ouverts sur le quartier en abattant les murs d'enceinte, création d'un équipement de proximité tel qu'une mairie annexe dans le bâtiment administratif de la cour d'honneur, valorisation de la mémoire du lieu dans la cour d'honneur ouverte à la circulation, création d'une salle de réunion et spectacles dans la chapelle des Lazaristes.

Plusieurs participants ont demandé que l'ex-prison Saint-Michel, lieu de mémoire à préserver, soit aussi un lieu de vie. Richard Edwards a indiqué que la préservation du lieu de mémoire est un fait *« indiscutable »* et que sa proposition de faire tomber les murs d'enceinte permettrait en libérant l'espace tout autour de mettre en valeur la cour d'honneur et le monument des fusillés qui pourraient alors être traversés au quotidien par les habitants du quartier et devenir à la fois un lieu de vie et de mémoire. Il a rappelé la différence entre mémoire et histoire.

« C'est une histoire que nous avons dans le cœur » a dit Jacqueline, s'étonnant que désormais la **visite de la prison** ne soit plus possible lors des Journées du patrimoine. Vincentella de Comarmond a indiqué que le maire avait demandé au préfet que l'ex-prison Saint-Michel puisse être inscrite à nouveau au programme des visites lors des Journées du patrimoine. Le comité de quartier est intervenu également, Guillaume Drijard notant qu'il est en effet pour le moins surprenant que *« la prison ait été ouverte aux visiteurs pendant des années alors que les détenus étaient présents, et qu'une fois libéré de ses derniers occupants, il ne soit plus possible de la visiter ! »*

Quelle place donner aux équipements de proximité dans cet ensemble ? Une partie du débat a porté sur les équipements de proximité. Guillaume Drijard a rappelé à cet égard ce que ne cessait de dire Pierre Alzieu, ancien président du comité de quartier pour qui *« Saint-Michel est un trou noir dans la ville rose »*. Il a rappelé qu'en dehors de la petite enfance où la situation a été nettement améliorée, le quartier dispose seulement d'une salle municipale de réunion pour 40 personnes et de bureaux associatifs. Les besoins à satisfaire en urgence sont une salle de quartier pouvant accueillir au moins 100 personnes et des locaux définitifs pour le club senior, installé provisoirement dans l'ancien commissariat trop exigu pour ses activités et pas accessible aux personnes handicapées. La mairie a répondu au besoin d'une salle de quartier par l'acquisition de la chapelle des Lazaristes et la 2e tranche de la crèche et halte-garderie rue Saint-Denis pourrait servir à l'installation mitoyenne du club senior. Quant aux autres besoins d'équipements de proximité, une enquête réalisée par le comité de quartier auprès des habitants en 2009 avait fait apparaître diverses attentes : bibliothèque, centre socio-culturel, marché de plein vent, mairie annexe, local jeunes... L'installation d'un marché de plein vent serait possible avec l'ouverture d'une esplanade agrandissant le parvis de la station de métro Saint-Michel Marcel Langer jusqu'à l'étoile et le bâtiment administratif de la cour d'honneur pourrait accueillir un équipement de proximité à définir. Richard Edwards avait déjà soutenu la création d'une salle de réunion et spectacles dans la chapelle des Lazaristes, couplée à celle d'une maison de quartier. Jean-Marc Barrès rappelle que l'achat par la municipalité de la chapelle des Lazaristes témoigne de la volonté de la mairie de donner vie et dynamisme au quartier car la Grande rue Saint-Michel qui est essentiellement un axe de passage et n'a pas d'effet structurant. Jean Luc Moudenc se félicite de l'acceptation par le maire de la partie inscrite aux Monuments historiques qui permet de *« sanctuariser l'entrée »*.

Richard Edwards ne nie pas, bien au contraire, la nécessité de doter le quartier des équipements qui lui font défaut. Il pense cependant au terme des nombreuses rencontres qu'il a menées pour bâtir son projet que *« l'étoile n'est pas la réponse à la demande d'équipements de quartier »* dans le sens où **ce monument exceptionnel mérite un projet d'un rayonnement au moins national** tout en contribuant au rayonnement de Saint-Michel qui a le droit de *« revendiquer l'excellence »*. Il avait ainsi destiné les branches de l'étoile à différentes fonctions du projet culturel « L'artiste et l'ingénieur » (ateliers où il y a de la poussière, salle de travail où il ne faut pas de poussière, résidence des personnes accueillies, espace de monstration se prolongeant à l'extérieur, formation et accueil des scolaires), tandis que les murs d'enceinte devaient être abattus pour créer un espace public ouvert aux habitants. Odile Foucaud souligne que le site de l'ex-prison Saint-Michel est essentiel pour créer une centralité dans le quartier.

Ces propositions ont séduit l'assistance. Certains participants, tels Jean Chevrot, estiment cependant que la prison ne peut pas être seulement un lieu culturel mais qu'une *« symbiose »* avec le quartier devait être trouvée à tout prix.

Une proposition différente a été faite par Bruno Canredon qui suggère de transformer l'ex-prison en un grand musée de l'Occitanie, à l'image de ce qui a été réalisé pour la Résistance qui dispose d'un musée à proximité. Il fait valoir combien Toulouse est riche de vestiges en ce domaine et la prison lui paraît le lieu le plus approprié pour un établissement de ce type, dans la mesure où les aménagements projetés à la ZAC Niel ne prévoiraient pas un tel équipement.

La **transaction financière** entre le ministère de la Justice et la Ville ne figurait pas au programme du débat, mais elle fut abordée. Vincentella de Comarmond a été très claire et très ferme. Toulouse ne versera en aucun cas les 11,3 millions d'euros réclamés aujourd'hui par l'Etat sur la base d'une estimation des Domaines. La Ville ne peut *pas « payer deux fois »*, le foncier d'abord puis la réhabilitation des bâtiments. Cette position a été confortée par les autres invités. Odile Foucaud fait remarquer que les toulousains paieraient en fait une *« troisième fois »* puisque la prison a été construite par un impôt exceptionnel levé par le département de la Haute-Garonne qui l'a plus tard cédée gracieusement au Ministère de la justice. Richard Edwards, pour sa part, réfute l'estimation de 11,3 millions d'euros, car selon lui, *« France Domaine ne doit pas comptabiliser 11 800 m^2 mais 5 700 m^2 »*, et il avance une estimation de *« 2 millions au grand maximum »*.

La négociation s'annonce donc âpre entre les deux parties. Rien donc à ce jour n'est acquis, si ce n'est la protection de l'entrée. La mobilisation engagée par le comité de quartier pour la sauvegarde de l'ex-prison Saint-Michel et sa réhabilitation en équipement public doit donc se poursuivre. Ce débat d'ailleurs en était une étape.